



**PRÉFET
DU PUY-DE-
DÔME**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° DP 063 353 24 A0027

date de dépôt : **24 octobre 2024**

demandeur : **Monsieur CASTELLAN Simon**

pour : **Création d'ouvertures**

adresse terrain : **2 Le Brément, à Saint-Germain-
l'Herm (63630)**

Commune de Saint-Germain-
l'Herm

**ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État**

Le maire de Saint-Germain-l'Herm,

Vu la déclaration préalable présentée le 24 octobre 2024 par Monsieur CASTELLAN Simon demeurant 1 route de Fournols à Saint-Germain-l'Herm (63630) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour une création d'ouvertures ;
- sur un terrain situé 2 Le Brément, à Saint-Germain-l'Herm (63630) ;
- sur la parcelle cadastrale suivante : ZK 59 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et notamment les articles L.111-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 09 décembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A Saint Germain L'Herm

Le

20/12/2024

Le maire,

M^{me} Chantal Desjean

